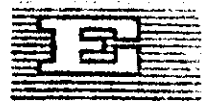


46 320

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITEE
E/CN.14/ESD/19
13 janvier 1962
FRANCAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Groupe de travail sur le développement économique
et social
Addis-Abéba, 15-27 janvier 1962
Point 7c de l'ordre du jour provisoire

PROPOSITIONS RELATIVES AUX TRAVAUX ULTERIEURS
EN MATIERE DE POLITIQUES ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT

PROPOSITIONS RELATIVES AUX TRAVAUX ULTERIEURS EN MATIERE
DE POLITIQUES ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT

1. Le programme de travail pour la période 1962-1963^{1/} présenté à la quatrième session de la Commission comprend les projets suivants groupés sous le titre:

Politiques et programmes de développement^{2/}:

Projet 01-01: Analyse des problèmes et perspectives de développement

Référence: Rapport de la troisième session

Activités:

- a) Analyse des principaux problèmes économiques, sociaux et techniques qui se posent dans les pays d'Afrique.
- b) Evaluation des possibilités et perspectives de développement des économies africaines.

Projet 01-02: Méthodes de planification

Référence: Rapport de la troisième session

Activités: Etude des méthodes de programmation du développement et d'élaboration adaptées et applicables aux conditions africaines.

^{1/} Cf. document E/CN.14/162

^{2/} Les projets figurant sous cette rubrique correspondant au projet 01-01 que la troisième session a approuvé après l'avoir modifié et élargi.

01-03: Aspects spécifiques de la planification

Référence : Rapport de la troisième session,
résolution 18 (II) de la Commission.

Activités: Etudes particulières portant notamment
sur la programmation par secteurs,
l'examen critique des projets, la stratégie
du développement, les moyens de stimuler la
formation de capital, les éléments complé-
mentaires des investissements, les rapports
entre les investissements humains et les
investissements matériels, la concentration
opposée à la décentralisation en matière de
développement économique, etc.

01-04: Services consultatifs

Référence: Rapport de la première session, paragraphe 61

Activités: Mise à la disposition des gouvernements de
services consultatifs dont le rôle sera de
les conseiller sur les méthodes et problèmes
de planification du développement et,
notamment, sur son organisation.

Observations: Des conseillers régionaux seront attachés
au secrétariat de la Commission pour être
mis à la disposition des pays membres
associés, qui solliciteront leur concours.

01-05: Groupes de travail constitués d'experts

Référence: Rapport de la première session, paragraphe 61.

Activités: Groupes de travail constitués d'experts chargés

d'étudier certains sujets déterminés; des recommandations dans ce sens figurant dans le rapport du Groupe de travail sur le développement économique et social (document E/CN.14/127).

2. Les projets 01-01, 01-02 et 01-03 concernant, sous une forme générale, le domaine tout entier des études relatives au développement économique, à la planification du développement et à l'élaboration des politiques; les projets 01-04 et 01-05 portent sur ceux des aspects des travaux de la Commission qui ont trait à l'organisation. Il conviendra que le premier groupe de sujets soit étroitement relié au deuxième; en conséquence, le Secrétariat continuera à insister sur l'étude et l'analyse de ceux des problèmes que les membres et membres associés tiendront pour des thèmes importants susceptibles d'être discutés pendant les conférences.

3. Conformément à son programme de travail, le Secrétariat doit s'occuper également de la Formation dans le domaine de la planification économique et sociale^{1/}.

Référence: Résolution 16 (II) de la CEA.

Activités: Programmes d'étude et de formation destinés à pourvoir à la nécessité de disposer d'économistes en nombre de plus en plus grand, comme d'autres spécialistes capables d'aborder les problèmes et les techniques de la programmation du développement.

^{1/} Document E/CN.14/162, projet 41-02

Observations: Ce projet est en relation avec la création d'un Institut africain de recherche et de formation en matière de développement économique et social. Bien que la planification des cycles d'études et des programmes de formation consacrés à ce domaine, comme la participation aux travaux correspondants soient appelées à absorber une fraction importante du temps dont dispose le personnel, on poursuivra désormais ces activités dans le cadre du programme de l'Institut africain de développement économique et de planification^{1/}, qui a été étudié au titre du point précédent de l'ordre du jour; on espère que la fondation de cet Institut interviendra dans le courant de 1962.

4. Par ailleurs, il y a lieu de noter qu'à l'occasion de sa XVIème session l'Assemblée générale a adopté deux résolutions qui concernent les travaux de la Commission: La première de ces résolutions "Planification et développement économique", qui traite de la création d'un Centre d'élaboration des perspectives et des programmes, déclare dans sa section ayant trait aux travaux de la CEA:

"5. Prie le Secrétaire général de procéder à la création d'un Centre d'élaboration des perspectives et des programmes économiques possédant des subdivisions, le cas échéant, au sein des commissions économiques régionales ou des instituts de développement économique et de planification; ce centre aura pour objet (a) d'intensifier les travaux déjà entrepris dans ce domaine et de préparer, dès que possible, en collaboration avec les institutions internationales intéressées, des perspectives à longue échéance concernant les tendances économiques mondiales afin de faciliter l'élaboration

^{1/} Cf. documents E/CN.14/ESD/14 et 18

des plans économiques nationaux; b) de procéder à des études portant sur les techniques de planification selon divers systèmes économiques et sociaux, études qui pourraient être utiles aux instituts nationaux et régionaux de développement économique et de planification;

L'autre résolution, qui est intitulée "Le développement économique de l'Afrique":

" 2. Recommande instamment la création au sein de la Commission pour l'Afrique d'un organisme de programmation, dont les travaux compléteront ceux du Centre d'élaboration des perspectives et programmes économiques, prévu aux termes de la résolution de l'Assemblée générale (XVI)^{1/}

" 3. Prie le Secrétaire général:

a) d'accorder tout son appui à la création, sous les auspices de la Commission économique pour l'Afrique et à la demande du gouvernement intéressé, avec l'assistance du Fonds spécial des Nations Unies, d'un Institut africain de développement économique et de planification qui pourvoiera à des services consultatifs et procédera à la formation d'un personnel qualifié en matière de développement économique, en ce qui concerne en particulier les techniques de la planification et du développement économique;

b) de fournir, sur demande, par l'intermédiaire de la Commission économique pour l'Afrique et de son Institut de développement économique et de planification, après la création de celui-ci, les services consultatifs et toute autre assistance technique requis en vue de la préparation des plans de développement nationaux et régionaux "; a)

^{1/} Résolution citée ci-dessus.

a) Texte non officiel (n.d.t)

5. Deux solutions principales existent pour aborder les travaux relevant directement de la Commission. La première serait d'étudier les questions ou problèmes de développement économique intéressant la totalité ou une grande partie des pays d'Afrique (projets 01-02 et 01-03). La deuxième solution serait de faire porter les études et analyses sur chacun des pays en particulier, ou sur une comparaison entre pays (projet 01-01). Ces deux solutions ne s'excluent nullement l'une l'autre; d'ailleurs, en vertu de résolutions précédentes, on devra effectuer une partie des travaux selon l'une et l'autre de ces solutions simultanément.

6. L'annexe au présent document donne une liste assez détaillée des questions que l'on pourra aborder, selon les catégories générales de projets faisant l'objet des titres du programme de travail. La Commission apprécierait qu'à ce propos, la conférence exprime ses opinions quant à l'importance relative qu'elle accorde aux divers sujets et problèmes et qu'elle indique, en conséquence, l'orientation que la Commission devra donner à ses travaux.

7. La deuxième question posée aux représentants des pays membres et membres associés de la CEA se rapporte aux conditions dans lesquelles, à leur sens, les pays et le Secrétariat devraient collaborer. Quelques possibilités se présentent en la matière:

- a) Conférences des planificateurs économistes africains représentant les pays membres et membres associés de la CEA, qui seraient convoquées tous les deux, trois ou quatre ans pour étudier les progrès réalisés et les problèmes rencontrés dans le domaine du développement économique et social et de la planification correspondante
- b) Réunions techniques d'experts s'occupant de la planification du développement en Afrique en ce qui concerne les problèmes propres à la région.

c) Réunions techniques d'experts de renommée mondiale en matière de sujets d'intérêt général, théorique ou pratique, pour les planificateurs des pays d'Afrique.

d) Réunions techniques d'experts selon les modalités b) et c) combinées.

Les rapports des réunions correspondant aux modalités b), c) et d) seraient présentés aux conférences mentionnées en a) ou publiés.

8. En ce qui concerne les services consultatifs dont il a été aussi question à propos de l'Institut africain de développement économique et de planification, c'est la Commission elle-même qui devra y pourvoir pendant quelque temps. Ces services pourront prendre deux formes distinctes: services consultatifs de courte durée ou de circonstance s'appliquant principalement à des problèmes immédiats; assistance technique d'une durée de six mois ou plus, orientée vers la fondation d'une organisation de planification, vers l'élaboration d'un plan de développement ou toute autre assistance de ce genre prolongée sur une période plus importante. Les services consultatifs de cette dernière catégorie, offerts sous les auspices de l'ONU, seraient fournis plus particulièrement au titre du Programme d'assistance technique régi par le Bureau d'assistance technique au siège de New-York. En ce qui concerne ces activités, on prévoit de détacher auprès du secrétariat de la Commission des conseillers régionaux qui, à la demande des gouvernements, seraient mis à la disposition de ceux-ci pour des missions de courte durée ou des missions assez longues.

9. Comme les services consultatifs de courte durée font l'objet d'une certaine demande en Afrique, en raison d'autre part du manque de personnel dont pâtit la CEA, le Secrétaire exécutif procède actuellement à l'établissement d'une liste d'experts en planification d'échelons supérieurs^{1/}; à

^{1/} Cf. document d'information E/CN.14/ESD/INF.3

A N N E X E

A. Etudes sur les pays

Etudes des caractéristiques structurales des pays d'Afrique en particulier, estimation des possibilités de développement, perspectives relatives à des variables exogènes selon des hypothèses distinctes et aux progrès futurs de l'économie, conclusions applicables à la politique économique générale.

Ces études pourraient être effectuées au siège de la CEA ou dans certains pays, en étroite collaboration avec le gouvernement intéressé; elles seraient confiées par exemple à des missions mixtes ou établies à l'occasion de visites faites aux pays par des groupes consultatifs ou des missions d'enquêtes appartenant à la CEA. Cette dernière méthode, que la C.E.P.A.L. utilise à grande échelle, présente l'avantage de rapporter les travaux à des objectifs connus de la politique gouvernementale.

B. Etudes d'intérêt général

1. Etudes portant sur les caractéristiques structurales des processus de développement, sur les changements de structure procédant du développement et sur leur ordre. Les études de ce genre, qui concerneraient un certain nombre de pays d'Afrique, porteraient aussi sur les obstacles qui s'opposent aux changements de structure et sur les mesures visant à stimuler l'expansion.

2. Méthodes de planification, que l'on peut répartir en un certain nombre de sous-catégories:

- a) techniques de la planification d'ensemble
- b) problèmes des secteurs et planification par secteurs tels que l'agriculture, les transports, l'industrie, l'enseignement et la main-d'oeuvre, etc..
- c) élaboration des projets et examen critique de leur intérêt.

3. Elaboration des politiques et stratégie du développement.

Ce domaine d'activité comprendrait des études sur des sujets tels que: développement équilibré et développement non équilibré; éléments complémentaires des investissements et des économies externes; concentration ou déconcentration géographiques des activités économiques; méthodes permettant d'accroître la productivité et de réduire les frais; instruments de politique générale et dispositions organiques tendant au développement économique, dont, notamment, rôle du système monétaire, mouvement coopératif, développement communautaire, entreprise publique en tant qu'instruments de la politique de développement; méthodes permettant de stimuler la formation de capital, mesures destinées à permettre l'expansion du volume de l'épargne des particuliers^{1/} et mesures requises pour accélérer l'afflux des capitaux étrangers, publics et privés, vers les pays d'Afrique.

4. Problèmes se rapportant à l'organisation de la planification et à l'administration de l'exécution des plans.

1/ Résolution: "Economic Development of Africa" adoptée par l'Assemblée Générale à sa XVIème Session.